



Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux

RÉUNION DES PARTIES

Neuvième session

Genève, 29 septembre - 1er octobre 2021

Point 4 d) de l'ordre du jour provisoire

Amélioration de la connaissance de la Convention, augmentation du nombre des adhésions à cet instrument et renforcement de l'application des principes qui y sont énoncés par la mise à profit des avantages qu'offre la coopération : Comité d'application

LISTE DES CANDIDATS AU COMITÉ D'APPLICATION

Établie par le secrétariat

À sa neuvième session, la Réunion des Parties à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau) examinera la composition de son Comité d'application.

Le Comité d'application est composé de neuf membres possédant de l'expérience et des compétences reconnues dans les domaines auxquels se rapporte la Convention, y compris une expérience juridique et/ou scientifique ou technique. Les membres du Comité siègent à titre personnel et en toute impartialité. Les objectifs, la structure et les fonctions du Comité sont exposés dans la décision VI/1 (ECE/MP.WAT/37/Add.2).

En se fondant sur la Décision VI/1, à sa sixième session, en 2012, la Réunion des Parties a élu cinq membres du Comité pour un mandat complet et quatre membres pour accomplir la moitié d'un mandat. Par la suite, à partir de sa septième session, en 2015, la Réunion des Parties a élu de nouveaux membres pour un mandat complet, en vue de remplacer ceux dont le mandat est arrivé à expiration, ou a réélu des membres déjà en place pour un mandat complet.

Un mandat complet débute à la fin d'une session ordinaire de la Réunion des Parties et court jusqu'à la deuxième session ordinaire qui suit.

Cinq membres du Comité d'application – M. Kari Kinnunen, M. Stephen McCaffrey et M. Ivan Zavadsky, M. Martins Paporinskis et M. Pedro Cunha Serra – poursuivront leur mandat actuel jusqu'à la dixième session de la Réunion des Parties, en 2024.

Mme Dinara Ziganshina a été élue pour son premier mandat à la septième session de la Réunion des Parties, en 2015. Son premier mandat court jusqu'à la neuvième session de la Réunion des Parties. Ce membre n'a pas besoin d'être remplacé ou réélu à la neuvième session de la Réunion des Parties.

Trois membres du Comité ont été élus pour accomplir la moitié d'un mandat à la sixième session de la Réunion des Parties, en 2012, et ont ensuite été réélus pour accomplir un mandat complet à la septième session de la Réunion des Parties, en 2015 : M. Johan Gerrit Lammers, Mme Anne Schulte-

Wülwer-Leidig et M. Attila Tanzi. D'ici la tenue de la neuvième session de la Réunion des Parties, ces membres auront accompli un mandat et demi. Ces membres devront être remplacés ou réélus pour la moitié d'un mandat à la neuvième session de la Réunion des Parties.

Conformément à la Décision VI/1, les membres du Comité sont élus par la Réunion des Parties parmi les candidats nominés par les Parties. À cette fin, les Parties peuvent prendre en considération tout candidat proposé par des Signataires ou des organisations non gouvernementales (ONG) qualifiées ou qui s'intéressent aux domaines auxquels se rapporte la Convention.

Lors de l'élection des membres du Comité, il importe de prendre en considération la répartition géographique des membres et la diversité des expériences et des compétences. Les Parties sont encouragées à tenir compte de considérations de parité entre les sexes au moment de décider de la composition du Comité.

Le 26 mai 2021, le secrétariat a diffusé auprès des coordonnateurs des Parties un appel pour la nomination de candidats d'ici le 7 juillet 2021, en vue d'occuper les quatre postes au sein du Comité. Quatre candidatures ont ultérieurement été soumises. La liste des candidats proposés et des Parties concernées apparaît dans le tableau ci-dessous. Les délégués peuvent consulter les lettres de nomination, les CV individuels et, lorsque celles-ci sont disponibles, les informations complémentaires concernant les candidats proposés, sur le site Web de la Convention sur l'eau (https://unece.org/environmental-policy/events/MOP9_Water_Convention).

	Partie soumettant une proposition	Candidat proposé
1.	Ouzbékistan	Mme Dinara Ziganshina
2.	Sénégal	M. Makane Mbengue
3.	Italie	M. Attila Tanzi*
4.	Serbie	Mme Jovanka Ignjatovic

Note : *Le candidat est nommé jusqu'à la dixième session de la Réunion des Parties, c'est-à-dire pour la moitié d'un mandat.